



Concours de plaidoirie Kawaskimhon (Autochtone), mars 2026 Université de Windsor, Faculté de droit

Énoncé initial des faits

Le projet de loi C-5 du Canada, désormais connu sous le nom de «*Loi sur l’unité de l’économie canadienne*», a été sanctionnée en juin 2025. La partie 2 a édicté la *Loi visant à bâtir le Canada* (LBC), dont l’objectif est de tenir compte des intérêts liés à la croissance économique, à la souveraineté et à la sécurité du Canada — y compris la sécurité énergétique.

Le premier ministre a déclaré qu’il est nécessaire de faire progresser en toute urgence des projets nationaux d’intérêt national, notamment dans le Nord, qui relient les régions, renforcent les corridors commerciaux et économiques, et favorisent le développement des ressources naturelles et de l’énergie. Le premier ministre Carney a indiqué que l’objectif de cette loi est de répondre aux menaces tarifaires des États-Unis et qu’elle permettra d’accélérer les « Projets d’intérêt national » (PIN) importants, tels que l’énergie, les minéraux de nature critique et l’énergie propre, en visant à stimuler la croissance économique, la sécurité et l’emploi grâce à la simplification des approbations, à la création d’un Bureau des grands projets et à la réduction des échéanciers de décisions fédérales à deux ans, tout en respectant les droits autochtones et les normes environnementales.

Simultanément, le projet de loi 5, officiellement intitulé «*Projet de loi 5, Loi de 2025 pour protéger l’Ontario en libérant son économie*», est une loi provinciale sanctionnée le 5 juin 2025. Elle a été introduite dans le but déclaré d’accélérer le développement économique, en particulier dans les secteurs miniers et des minéraux de nature critique, et de rendre l’Ontario plus attrayante pour les investissements et la création d’emplois en réduisant la « paperasserie » réglementaire superflue et en simplifiant les processus d’examen et d’autorisation pour les grands projets.

Une invitation

Un rassemblement de peuples autochtones et non autochtones est nécessaire pour amorcer des discussions sur les impacts collectifs à travers l’Île de la Tortue en utilisant les systèmes juridiques autochtones distincts.

Les représentants des Nations autochtones, les détenteurs de savoirs et les conseillers juridiques sont invités à un feu de conseil du **Plat avec une cuillère**¹ pour discuter des impacts

¹ The Dish with One Spoon Wampum: Lessons of Sharing and Respect, 2023.

du projet de loi C-5 à travers l'Île de la Tortue. Le traité du Plat avec une cuillère a été conclu entre la « Confédération des Trois Feux Anishinaabe » et la Confédération Haudenosaunee avant leur entrée en contact avec les européens: la ville de Windsor, en Ontario, se situe sur le territoire couvert par ce traité.

Le rassemblement sera guidé par les protocoles et cérémonies du droit Anishinaabe, incluant un feu sacré et l'échange de cadeaux. Un espace sera également réservé à tous les ordres juridiques autochtones, et les invités sont encouragés à partager leurs pratiques et protocoles juridiques durant le rassemblement.

L'objectif du rassemblement est de favoriser la participation et la collaboration entre les ordres juridiques autochtones. Voici quelques exemples de sujets qui pourraient être utiles pour les discussions aux tables de négociation : relations entre la terre et l'eau, processus décisionnels, protocoles juridiques, cérémonies, droits et responsabilités, savoirs autochtones, pratiques liées au territoire, consentement libre, préalable et éclairé, droits autochtones internationaux et droits à l'autodétermination, ainsi que relations issues des traités autochtones.

La sécurisation et la discussion d'un financement adéquat pour les initiatives de mise en œuvre auront lieu lors d'un rassemblement futur.

En plus de l'invitation à participer au rassemblement du Plat avec une cuillère, les invités reçoivent le lien du projet de loi C-5 et du projet de loi 5, dont la lecture est obligatoire puisqu'il s'agit de documents essentiels ayant un impact sur toutes les nations, peuples et personnes autochtones.

[Loi visant à bâtir le Canada - projets d'intérêt national - L'Unité de l'économie canadienne - Canada.ca](#)

[Projet de loi 5, Loi de 2025 pour protéger l'Ontario en libérant son économie - Assemblée législative de l'Ontario](#)

Résumé du projet de loi fédéral C-5 :

La [Loi visant à bâtir le Canada](#) a été présentée dans le cadre du projet de loi C-5, la Loi sur l'unité de l'économie canadienne, et a [reçu la sanction royale le 26 juin](#).

Le Canada doit utiliser tous les outils à sa disposition pour assurer la réalisation des grands projets – des projets qui aideront le Canada à devenir l'économie la plus forte du G7, qui nous permettront d'approfondir nos relations commerciales avec des partenaires fiables, et qui contribueront à créer de bons emplois au Canada.

La Loi visant à bâtir le Canada permettra au gouvernement de simplifier les processus d'approbation fédéraux afin d'accélérer la réalisation des grands projets. Ces projets, notamment ceux se rapportant aux ports, aux chemins de fer, aux corridors énergétiques, à l'exploitation des minéraux critiques et aux initiatives en matière d'énergie propre, permettront d'unifier notre économie, de diversifier nos industries, d'ouvrir l'accès à de nouveaux marchés et

de créer des emplois bien rémunérés, tout en protégeant les normes environnementales rigoureuses du Canada et en veillant au respect des droits des peuples autochtones.

Les investisseurs, les provinces, les territoires et les milieux d'affaires ont fait savoir qu'il était trop difficile et trop long de construire des projets économiquement viables au Canada. Les provinces, les territoires et de nombreux peuples autochtones souhaitent voir progresser des projets d'infrastructure essentiels qui appuient leurs intérêts et leurs priorités.

Grâce à la Loi visant à bâtir le Canada, le gouvernement accélérera la mise en œuvre des projets jugés d'intérêt national en simplifiant les processus d'examen et d'approbation fédéraux pour accroître la prévisibilité réglementaire, attirer les investissements, renforcer nos industries et accroître notre souveraineté et notre résilience, tout en respectant les droits des Autochtones et en protégeant l'environnement.

Résumé du projet de loi 5 de l'Ontario:

Le 5 juin, la province de l'Ontario a promulgué le projet de loi 5, *Loi de 2025 visant à protéger l'Ontario en libérant notre économie*. Le projet de loi 5 édicte, modifie et abroge plusieurs lois qui jouent un rôle dans la planification, l'approbation et la réalisation de projets d'infrastructures en Ontario.

L'objectif déclaré de la province avec le projet de loi 5 est de protéger l'économie de l'Ontario contre l'impact de tarifs existants ou menaçants imposés sur des biens canadiens, en accélérant la réalisation de projets essentiels liés aux minéraux critiques et à l'énergie partout en Ontario, ainsi que l'infrastructure de soutien nécessaire à ces projets. Le projet de loi 5 modifie ou édicte dix lois, notamment la *Loi sur les mines*, la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* et la *Loi de 2023 sur la reconstruction de la Place de l'Ontario*.

Cette mise à jour met en évidence les impacts sur les projets d'infrastructures découlant de l'entrée en vigueur du projet de loi 5, notamment la mise en œuvre d'une nouvelle *Loi de 2025 sur les zones économiques spéciales*, l'élimination progressive de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* et la mise en œuvre de la *Loi de 2025 sur la conservation des espèces*, ainsi que les modifications apportées à la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

Une fois que les hôtes auront reçu l'information concernant les personnes qui participeront au rassemblement et les ordres juridiques qui y seront représentés, des tables régionales axées sur des voies navigables et des ordres juridiques spécifiques seront établies, et des scénarios factuels propres à chaque région seront distribués à tous les participants présents au rassemblement.

Remarque: Bien que ce scénario soit inspiré de *Une économie canadienne (Canada)*, de la *Loi visant à protéger l'Ontario en libérant notre économie (Ontario)* et des terres des Premières Nations, les noms, territoires et faits ont été modifiés aux fins de l'exercice. Les étudiantes et étudiants sont invités à se limiter aux scénarios fournis et à s'abstenir de consulter les discussions réelles en cours dans les médias canadiens, les réseaux sociaux, etc.